

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [2]

Artikel: Colloque "Vers une éducation non sexiste" : résolutions

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COLLOQUE « VERS UNE EDUCATION NON SEXISTE » RESOLUTIONS

Les participant-e-s au colloque « Vers une éducation non sexiste » organisé par la section de Lausanne de l'Association pour les Droits de la Femme, le journal Femmes Suisses, l'association « Inform'elles » et l'association « Femmes, Féminisme et Recherche », sous les auspices de l'Université de Lausanne et en collaboration avec l'Institut de Sciences sociales et pédagogiques, réuni-e-s à Lausanne les 15 et 16 novembre 1985, partant du principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail, introduit dans la Constitution fédérale le 14 juin 1981, constatant que :

- les manuels scolaires utilisés dans les écoles de Suisse romande continuent à refléter les images traditionnelles du masculin et du féminin, dévalorisantes pour les femmes ;
- les enseignantes et les enseignants sont encore peu conscient-e-s des stéréotypes qu'elles/ils véhiculent par leur attitude ;
- le système scolaire continue, de manière plus ou moins occulte, à aiguiller les filles vers des professions dites féminines et les garçons vers des professions dites masculines ;
- les filles sont moins encouragées que les garçons à obtenir de bons résultats en mathématiques, ce qui les handicape pour une formation en sciences exactes
- en violation de l'article 4, alinéa 2 de la Constitution fédérale, les employeurs continuent à faire mention du sexe lors du recrutement de personnel,
- des inégalités considérables de salaire persistent entre les deux sexes pour un travail de valeur égale,
- l'aspiration des femmes et des hommes au partage du travail domestique se heurte au manque de postes à temps partiel valorisants et bien rémunérés,
- la volonté d'insertion ou de réinsertion professionnelle des mères est freinée par la pénurie de structures d'accueil pour les enfants,
- la volonté de partager l'éducation des enfants se heurte en cas de divorce au problème de la garde par un seul parent,
- la recherche sur la condition et l'histoire des femmes est généralement exclue des universités romandes, où la volonté de créer des « Women's Studies » sem-

ble totalement absente, revendiquent auprès des :

- **Départements de l'Instruction publique et des centres de recherches pédagogiques** : l'élimination de tout stéréotype féminin/masculin dans les manuels scolaires de l'instruction publique ; la création de cours de sensibilisation au problème de la discrimination liée au sexe pour tous les enseignants et enseignantes ainsi que pour les élèves du secondaire ; une meilleure éducation à la lecture de l'image de façon à permettre aux enfants d'être plus critiques face aux images stéréotypées offertes par divers médias ;
- **directeurs et directrices des écoles publiques, des autres autorités scolaires ainsi que des responsables de l'orientation professionnelle** : un encouragement actif des filles à obtenir de bons résultats en mathématiques ; la présentation dans le cadre institutionnel de métiers « atypiques » par des femmes et des hommes qui les exercent avec succès ; une orientation professionnelle des filles et des garçons selon leurs aptitudes et leurs goûts personnels et non selon leur sexe ;
- **universités romandes** : la mise sur pied de « Women's Studies » ;
- **autorités législatives et exécutives des cantons** : l'adoption de lois cantonales interdisant l'utilisation du critère du sexe pour le recrutement du personnel et favorisant l'égalité de rémunération entre les sexes pour un travail égal ; des progrès dans le domaine de la garde conjointe ou alternée des enfants en cas de divorce ;

- **employeurs des secteurs public et privé** : la création de postes à temps partiel pour hommes et femmes, à tous les niveaux de responsabilité et comportant un statut identique à celui des postes à mi-temps ; l'engagement prioritaire, à qualifications égales, de femmes pour des postes considérés comme masculins (soit actuellement majoritairement tenus par des hommes) ceci pour un temps seulement, jusqu'à ce qu'un juste équilibre règne dans la profession ;
- **autorités législatives et exécutives communales** : l'augmentation des subventions pour la création et le développement des structures d'accueil pour les enfants d'âge pré-scolaire et scolaire.

L'APRES-COLLOQUE

Etant donné la richesse et l'abondance des informations et des idées échangées lors du colloque, nous avons renoncé à présenter un compte-rendu forcément réducteur dans ces colonnes. Cependant, il nous paraît important de signaler qu'un ouvrage est en voie d'élaboration, où il sera possible à toutes les personnes intéressées de trouver un bilan et des pistes de réflexion pour l'avenir. Nous signalerons la parution de cet ouvrage le moment venu. D'ici là, toutes les personnes qui souhaiteraient donner un prolongement quelconque, dans leur milieu professionnel ou dans une association, à ces deux journées des 15 et 16 novembre sont invitées à prendre contact avec la rédaction.

ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 38.—

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

J'ai eu ce journal : par une connaissance ☐ Au kiosque ☐

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge